

# Le vote par procuration

\* Les personnes possédant leur identité numérique certifiée, n'ont pas besoin de se déplacer



1

Récupérez auprès de votre mandataire:

son numéro d'électeur  
et sa date de naissance

ou

toutes ses données d'état civil  
et sa commune de vote



2

Identifiez-vous avec France  
Connect et effectuez votre  
demande de procuration  
en ligne sur  
[maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)



3\*

Déplacez-vous  
au commissariat,  
à la gendarmerie ou au  
consulat pour faire vérifier  
votre identité



4

Vous recevez un courriel de  
**Maprocuration** dès que votre  
procuration est enregistrée  
par votre commune ou votre  
consulat de vote

Allons  
Voter!

